

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du mardi 26 mai 2015

A 10 h 00– à LA ROCHE BERNARD

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **mardi 26 mai à 10h00** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

ETAIENT PRESENTS

- Madame Solène MICHENOT, Conseillère Départementale d'Ille et Vilaine
- Monsieur Roger MORAZIN, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Madame Danielle CORNET, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Madame Françoise HAMEON, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Monsieur Bernard LEBEAU, Conseiller Départemental de Loire Atlantique
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Départemental de Loire-Atlantique
- Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère Départementale du Morbihan
- Monsieur Yannick CHESNAIS, Conseiller Départemental du Morbihan
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Départemental du Morbihan

ABSENTS EXCUSES

- Madame Marie-Hélène HERRY, Conseillère Départementale du Morbihan (pouvoir à Monsieur CHESNAIS)
- Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine (pouvoir à Madame MICHENOT)

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Jean-Luc JÉGOU, Directeur, I.A.V
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V
- Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental de Loire Atlantique

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Vice-Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mardi 26 mai 2015
à 10H00 à La Roche Bernard

V – DESIGNATIONS DIVERSES

1. Représentant de l'Institution à la Commission Locale de l'Eau (CLE)

Conformément à la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992, à l'arrêté Préfectoral du 25 août 1998 et la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 et son décret d'application, il est procédé à une élection à bulletins secrets, pour désigner le représentant de l'I.A.V. à la CLE.

Il est procédé à l'élection du **représentant** par un vote à bulletins secrets, dont le résultat est le suivant :

- VOTANTS : 12
- BULLETINS BLANCS OU NULS : 0
- SUFFRAGES EXPRIMES : 12
- Ont obtenu **Madame Solène MICHENOT : 12 voix**

Madame Solène MICHENOT est élue représentante de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Vilaine.

2. Représentants de l'Institution à l'Association Nationale des E.P.T.B.

Conformément à la délibération du Conseil d'Administration du 2 décembre 1998, décidant l'adhésion de l'Institution à cette Association, il est procédé à une élection à bulletins secrets pour désigner les deux représentants titulaires et 2 représentants suppléants.

Il est procédé à l'élection des **2 représentants titulaires** par un vote à bulletins secrets, dont le résultat est le suivant :

- VOTANTS : 12
- BULLETINS BLANCS OU NULS : 0
- SUFFRAGES EXPRIMES : 12
- Ont obtenu **Madame Solène MICHENOT : 12 voix**
Monsieur Alain GUIHARD : 12 voix

Madame Solène MICHENOT et Monsieur Alain GUIHARD sont élus représentants titulaires de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine à l'Association Nationale des EPTB.



Il est ensuite procédé à l'élection des **2 représentants suppléants** un vote à bulletins secrets, dont le résultat est le suivant :

- VOTANTS : 12
- BULLETINS BLANCS OU NULS : 0
- SUFFRAGES EXPRIMES : 12
- Ont obtenu **Monsieur Franck PICHOT : 12 voix**
Monsieur Bernard LEBEAU : 12 voix

Messieurs Franck PICHOT et Bernard LEBEAU sont élus représentants suppléants de l'Institut d'Aménagement de la Vilaine à l'Association Nationale des EPTB.

3. Représentant de l'Institut au C.N.A.S.

Conformément aux statuts du Comité National d'Action Sociale, **un délégué des élus** doit être désigné pour donner à cet organisme un avis sur les orientations à prendre en matière de prestations, et élire les membres du bureau départemental et du Conseil d'Administration National.

Il est procédé à un vote à bulletins secrets, dont le résultat est le suivant :

- VOTANTS : 12
- BULLETINS BLANCS OU NULS : 0
- SUFFRAGES EXPRIMES : 12
- Ont obtenu **Madame Marie-Odile JARLIGANT : 12 voix**

Madame Marie-Odile JARLIGANT est élue représentante de l'Institut d'Aménagement de la Vilaine au CNAS.

Pour extrait conforme
La Présidente,

Solène MICHENOT